



Portant réglementation de la circulation et
du stationnement quartier du Planet - rue de
la Roya – gymnase de Carros

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARROS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2211-1 à L2212-2, L2212-5,
Vu le Code de la route et notamment les articles R417-10, R325-12
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des
autoroutes et les textes subséquents,
Vu la demande de demande de l'entreprise ISOLETANCHEITE 319 avenue des Plantiers 06700 St
Laurent du Var, tél : 0983782370, mail : contact@isoletancheite.com , présentée le 13 septembre
2024, qui sollicite des places de stationnement pour des travaux de grutage au gymnase de Carros

Considérant que pour la continuité du service d'accès sur la voie publique,
Considérant que pour réaliser ces travaux, il y a lieu de réglementer le stationnement et de réserver
des emplacements de véhicules sur le parking du gymnase, rue de la Roya à Carros.

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Le 18 septembre 2024 de 7h à 18h, le stationnement est interdit sur les emplacements
prévus pour le personnel de l'entreprise isoletancheité et ceux prévus pour le grutage au droit du
parking du gymnase de Carros avec les véhicules immatriculés BW-224-TZ / FV-967-YD / ER-160-SZ /
FD-205-FX / GN-362-XD

ARTICLE 2 - La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise isoletancheité.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant les juridictions administratives
dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

ARTICLE 4 - Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de CARROS, le Capitaine des
sapeurs-pompiers de Carros, Monsieur le responsable de la police municipale de CARROS, la Directrice
générale des services, la Directrice des services techniques, le service voirie de la métropole, sont
chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carros, le 16 septembre 2024

Maire de Carros
Conseiller départemental des Alpes-Maritimes
Conseiller métropolitain Nice Côte d'Azur

Yannick BERNARD

